RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Le Bureau de l'Ordonnateur National

(DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT)

Questions – Réponses AAP AMCC+ 7juillet 2023

Question 1

1. Est-il possible à nos organisations non-gouvernementales œuvrant dans la commune de Belle-Anse de répondre en consortium à cet appel à proposition quoique n'ayant pas directement été contactées par l'Administration contractante pour soumissionner ?

Réponse 1.1

La section 2, alinéa 2.1 traite des conditions d'éligibilité des demandeurs, de codemandeurs, d'entités affiliées et d'associés et de contractants. Si ces critères d'éligibilités ne sont pas respectés, la proposition sera rejetée automatiquement.

2. Est-il possible pour une ONG ou un groupe d'ONGs de répondre à un seul lot ou à un sous lot de cet appel à proposition sans pour autant soumissionner sur l'ensemble des lots?

Réponse 1.2

Au point 2.1.4 Actions éligibles, il est mentionné à l'alinéa suivant :

Nombre de demandes et de subventions par demandeur/entité affiliée

Le demandeur chef de file ne peut pas soumettre plus d'une (1) demande par lot dans le cadre du présent appel à propositions.

Le demandeur chef de file ne peut pas se voir attribuer plus d'une (1) subvention par lot au titre du présent appel à propositions.

Le demandeur chef de file ne peut pas être en même temps un codemandeur ou une entité affiliée dans une autre demande concernant le même lot.

Un codemandeur/une entité affiliée ne peut pas être un codemandeur ou une entité affiliée dans plus d'une (1) demande par lot dans le cadre du présent appel à propositions.

Un codemandeur/une entité affiliée ne peut pas se voir attribuer plus d'une (1) subvention par lot au titre du présent appel à propositions.

De ce fait, les soumissionnaires peuvent soumettre des propositions pour chaque lot et sous-lot du lot 1 séparément.

Question 2

Au chapitre 2.1.4 (page 17), le document d'appel d'offres précise que « un codemandeur/une entité affiliée ne peut pas être un codemandeur ou une entité affiliée dans plus d'une (1) demande par lot dans le cadre du présent appel à propositions. / Un codemandeur/une entité affiliée ne peut pas se voir attribuer plus d'une (1) subvention par lot au titre du présent appel à propositions. »
Cela inclut-il les sous-lots du lot 1 ? Un co-candidat peut-il être à la fois candidat au sous-lot 1 et au sous-lot 2 ?

Réponse 2

Un même demandeur/codemandeur/entité affilié peut appliquer pour chaque sous-lot du Lot 1 séparément, mais ne peut pas figurer dans plus qu'une demande par sous-lot.

Question 3

Nous n'arrivons pas à avoir accès aux annexes à remplir. Merci de nous indiquer comment y accéder.

Réponse 3

Se rendre sur les sites à partir des liens suivants pour trouver tous les annexes :

http://bonfedhaiti.gouv.ht/appel-proposition/6

https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/opportunities/prospect-details/178173PROSPECTSEN

Question 4

Suite aux tempêtes des 2 et 3 juin 2023, la zone de Belle Anse est actuellement inaccessible par voie terrestre et il est également très difficile de l'atteindre par voie aérienne et maritime. Il est également très difficile de se déplacer dans la municipalité. Nous nous demandons donc si vous envisagez de prolonger le délai pour la remise de la note conceptuelle, étant donné que la réalisation d'une évaluation sérieuse pour la formulation d'un projet en réponse à cet appel est actuellement très compliquée d'un point de vue logistique. Nous vous remercions pour ces informations.

Réponse 4

La date limite de soumission de la note succincte a été fixée maintenant au 18 juillet 2023. Voir Corrigendum#3

Question 5

Est-il possible en consortium de présenter une seule offre pour les deux lots (Lot 1&2) ?

Réponse 5

Au point 2.1.4 Actions éligibles, il est mentionné à l'alinéa suivant :

Nombre de demandes et de subventions par demandeur/entité affiliée

Le demandeur chef de file ne peut pas soumettre plus d'une (1) demande par lot dans le cadre du présent appel à propositions.

Le demandeur chef de file ne peut pas se voir attribuer plus d'une (1) subvention par lot au titre du présent appel à propositions.

Le demandeur chef de file ne peut pas être en même temps un codemandeur ou une entité affiliée dans une autre demande concernant le même lot.

Un codemandeur/une entité affiliée ne peut pas être un codemandeur ou une entité affiliée dans plus d'une (1) demande par lot dans le cadre du présent appel à propositions.

Un codemandeur/une entité affiliée ne peut pas se voir attribuer plus d'une (1) subvention par lot au titre du présent appel à propositions.

De ce fait, les soumissionnaires peuvent soumettre des propositions pour chaque lot et sous-lot du lot 1 séparément.

BUREAU DE L'ORDONNATEUR NATIONAL
République d'Haïti
DU FED